

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 444

12 juin 1999

SOMMAIRE

A & D Enterprises S.A., Luxembourg	page 21285	J.M.D. S.A., Luxembourg	21306
Amati International S.A., Luxembourg	21271	Karlan International S.A., Luxembourg	21278
Amethyst Investment S.A., Luxembourg	21271	KBL Founder S.A., Luxembourg	21283
Andaluz Finance S.A., Luxembourg	21272	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	21279
Arifa International S.A., Luxembourg	21273	Liftor S.A., Luxembourg	21310
Bimpex S.A., Remich	21293	Luigi Serra International S.A., Luxembourg	21282
Bintrade S.A., Luxembourg	21273	Marsid Holdings S.A., Luxembourg	21279
Blairmont S.A., Luxembourg	21273	Mesinvest S.A., Luxembourg	21279
Bocaril S.A., Luxembourg	21269	Monapa Holding S.A., Luxembourg	21284
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg	21274	Mondofinance International S.A., Luxembourg	21283
B.T. Transport S.A., Remich	21298	Multinational Investment Corporation S.A., Luxembourg	21284
Buzon S.A., Luxembourg	21274	Music World Europe S.A., Luxembourg	21283
Capisco S.A., Luxembourg	21274	Nouvelle H-Aarau S.A., Luxembourg	21285
Clio Holding S.A., Luxembourg	21280	Operspec S.A., Luxembourg	21279
Compagnie d'Investissements de Distribution S.A., Luxembourg	21276	Palmeri S.A., Luxembourg	21292
Compagnie Luxembourgeoise de Matériaux S.A., Luxembourg	21280	PARFIMO, Participations Financières & Immobilières S.A., Luxembourg	21295
C.P.C. Finanz S.A., Luxembourg	21278	Picamar Services S.A., Luxembourg	21305
Demostene S.A., Luxembourg	21290	Prispa Holding S.A., Luxembourg	21306
Dodia Participations S.A., Luxembourg	21274	Prospect Holding S.A., Luxembourg	21309
Drayton S.A., Luxembourg	21280	Rig Rossi Industrial Group S.A.	21297
Drivers Academy Holding S.A., Luxembourg	21284	Ripoulux S.A., Luxembourg	21309
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg	21275	Savizor Holding S.A., Luxembourg	21309
Erdan S.A., Luxembourg	21273	Setas S.A., Luxembourg	21309
Eremis S.A., Luxembourg	21275	Socalux S.A., Luxembourg	21310
Europe Machine Company S.A., Luxembourg	21300	Société Le Coq S.A., Luxembourg	21310
Fair Bianca S.A., Luxembourg	21295	Sophis Invest S.A.	21272
Financière du Glacis S.A., Luxembourg	21276	Sorema Luxembourg S.A., Luxembourg	21266
Financière V.P.I. S.A., Luxembourg	21280	South Europe Real Estate Investments S.A., Luxembourg	21267
Freeport S.A., Remich	21302	Stelmar Management (Holdings) S.A., Luxembourg	21284
F.S.C. S.A., Financial Skills Corporation, Luxembourg	21275	Süd-Ost Finanz S.A., Luxembourg	21266
Fuscine Holding S.A., Luxembourg	21276	Tarima Holding S.A., Luxembourg	21267
Geholux S.A., Luxembourg	21276	Tecas, G.m.b.H., Mamer	21268
Gennaio Investment S.A., Luxembourg	21277	Telekurs (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21267
Gestcalco S.A., Luxembourg	21277	Telerate Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21269
Giomi, S.à r.l., Luxembourg	21305	TMVB S.A., Luxembourg	21268
Guanyin Holding S.A., Luxembourg	21277	Tobago Finance S.A. Holding, Luxembourg	21269
Hamilton S.A., Luxembourg	21281	Topvel Holding S.A., Luxembourg	21268
Hega Europe S.A., Luxembourg	21281	Topvel Investments S.A., Luxembourg	21269
Heleba S.A., Luxembourg	21281	Trascom S.A., Luxembourg	21270
I Delfini S.A., Luxembourg	21277	Trec Luxembourg S.A., Luxembourg	21270
Inter Mega S.A., Luxembourg	21282	Unilease S.A., Luxembourg	21270
International Target Group S.A., Luxembourg	21278	Uvab, S.à r.l., Luxembourg	21272
Interparco Holding S.A. Luxembourg, Luxembourg	21282	Victoria 68 S.A., Luxembourg	21272
Italcementi Europe (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21282	Zuriel S.A., Luxembourg	21271

SOREMA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.866.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} septembre 1998

«Afin de combler la vacance d'un poste d'Administrateur, et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 22 mai 1998, le Conseil coopte Monsieur Anders Grabö en tant qu'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2000.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil prend note de la lettre de démission de Monsieur Thomas Blanco en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} septembre 1998.

Le Conseil décide de coopter Monsieur Jean Loubon en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Thomas Blanco.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2000.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.»

Pour la société
R. Frere

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. 521, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17227/730/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

SOREMA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.866.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 3 décembre 1998

2. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Gilles Laporte de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 27 octobre 1998.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Gilles Laporte pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la Société.

3. Cooptation d'un nouvel Administrateur:

a) Le Conseil décide de coopter Monsieur Didier Pfeiffer en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Gilles Laporte, avec effet au 27 octobre 1998. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2000.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

b) Le Conseil décide de nommer Monsieur Didier Pfeiffer en tant que Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Gilles Laporte.

Monsieur Didier Pfeiffer accepte et remercie le Conseil d'Administration pour la confiance qui lui est ainsi faite.

Pour la société
R. Frere

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. 521, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17228/730/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

SÜD-OST FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.984.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 novembre 1998

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
SÜD-OST FINANZ S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17230/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

SOUTH EUROPE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 2 mars 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 1999, vol. 848, fol. 58, case 1, que la société SOUTH EUROPE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. avec siège à Senningerberg, a été transférée à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour réquisition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Notaire
Signature

(17229/207/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TARIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.003.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Charles Ewert, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;
- Monsieur Alberto De Vita, Administrateur;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur;

Commissaire aux Comptes:

SERVICE FIDUCIAIRE API S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme
TARIMA HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17233/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TELEKURS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 38.906.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(17237/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TELEKURS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

H. R. Luxemburg B 38.906.

Die Verwaltungsratsmitglieder der TELEKURS (LUXEMBOURG) S.A., 62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgericht von und zu Luxemburg unter Sektion B, Nummer 38.906, vertreten das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft in Höhe von LUF 1.250.000,-, eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nennwert von je LUF 1.000,-, sind vollzählig anwesend und fassen anlässlich der Verwaltungsratsitzung vom 25. Februar 1998 unter Einhaltung aller Frist- und Formvorschriften einstimmig folgenden Beschluss:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft ERNST & YOUNG, Société Civile, Rue Richard Coudenhove-Kalergi, B. P. 351, L-2013 Luxembourg, wird hiermit als Abschlussprüfer für den Jahresabschluss 1998 bestellt.

Zürich, den 28. April 1998.

Dr. G. Kramer

E. Niesper

W. Wirz

G. Preschel

Verwaltungsratsmitglied Verwaltungsratsmitglied Verwaltungsratsmitglied Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1999, vol. 521, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17238/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TECSAS, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8226 Mamer, 6, rue de l'Ecole.

H. R. Luxemburg B 68.460.

AUSZUG

Es geht aus dem Versammlungsprotokoll, aufgenommen durch Notar Robert Schuman, mit Amtssitz zu Differdingen am 26. März 1999, eingetragen zu Esch-sur-Alzette, am 2. April 1999, volume 841, folio 42, case 10, hervor:

Die Versammlung beschliesst die Erweiterung des Gesellschaftszweckes und Anpassung von Artikel zwei der Statuten, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

«Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Audio- und Videomaterial, sowohl Kassetten als auch Geräten.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zweck der Handel mit Lederwaren aller Art.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen beweglicher oder unbeweglicher Natur vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck Bezug haben.»

Die Versammlung beschliesst den Rücktritt der beiden Geschäftsführer anzunehmen und ihnen Entlast zu gewähren.

Die Versammlung beschliesst Herrn Peter Saueremann, Geschäftsmann, wohnend in Luxemburg, auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer für den Bereich von Audio- und Videomaterial zu ernennen.

Die Versammlung beschliesst Herrn Makus Saueremann, Geschäftsmann, wohnend in Mamer, auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer für den Bereich Lederwaren zu ernennen.

Die Versammlung beschliesst dass die Gesellschaft rechtskräftig vertreten wird durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers für seinen Bereich.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Differdingen, den 12. April 1999.

R. Schuman.

(17235/237/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TECSAS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-8226 Mamer, 6, rue de l'Ecole.

H. R. Luxemburg B 68.460.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17236/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.648.

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 1999

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 1999 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Joseph Wilwert, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;
- Monsieur Charles Ewert, Administrateur;
- Monsieur Alberto de Vita, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme

TMVB S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17240/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TOPVEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.406.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17242/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TELERATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 21.398.

EXTRAIT

Par décision des associés du 30 mars 1999 Messieurs John Douglas Jessop et Carl Michael Valenti ont été élus administrateurs en remplacement de Messieurs Nick Slater et Fabien Joseph, administrateurs démissionnaire.

Pour *TELERATE LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17239/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TOBAGO FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.322.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Charles Ewert, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;
- Monsieur Philippe Wolf, Administrateur;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme
TOBAGO FINANCE S.A. HOLDING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17241/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

BOCARIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.418.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 août 1998

- Les mandats d'Administrateurs des Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald, Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch et Alain Renard, employé privé, L-Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Jean-Marie Gysemans, réviseur d'entreprises, B-Berchem-Anvers est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
BOCARIL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17258/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TOPVEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.406.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(17243/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TRASCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.260.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean Weiss, Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur;
- Monsieur Charles Ewert, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17244/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

TREC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.008.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Charles Ewert, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur;
- Monsieur Alberto de Vita, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme
TREC LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17245/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

UNILEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.012.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Charles Ewert, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur-délégué;
- Monsieur Philippe Wolf, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme
UNILEASE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17246/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

ZURIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.946.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Charles Ewert, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur-délégué;
- Monsieur Philippe Wolf, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme
ZURIEL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17251/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

AMETHYST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.672.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 février 1999

- Les démissions de Mme Françoise Stamet, M. Jean-Paul Reiland et la société FINIM LIMITED, Administrateurs, sont acceptées;
 - Monsieur Stéphane Hadet, Avocat, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Stef Oostvogels, Avocat, demeurant à Luxembourg.
 - Madame Delphine Tempe, Avocat, demeurant à Luxembourg.
- sont nommés Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.
- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, est acceptée;
 - CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., avec siège social à Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
 - Le siège social est transféré au 13, rue Aldringen, 2012 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Pour AMETHYST INVESTMENT S.A.
Société Anonyme
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17253/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Statutaire tenue le 25 mai 1998

- La cooptation de Madame Laura Pinali en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Carla Imbrini, démissionnaire est ratifiée. Son mandat vient à échéance à la présente Assemblée Générale Statutaire;
- Les mandats d'Administrateur de M. Carlo Gritti-Bottacco, Administrateur-Délégué, Mme Ursula Schindler et Mme Laura Pinali, Administrateurs ainsi que celui du Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
AMATI INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17252/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

UVAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 8 avril 1999 que:

1. Monsieur Grassi a donné sa démission par lettre recommandée en date du 1^{er} avril 1999 et que sa décharge a été votée.

2. L'assemblée générale nomme gérant de la société Monsieur Hans Mario Rytz, commerçant, demeurant à CH-6833 Vacallo, Via al Colle 22, de nationalité suisse.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour extrait conforme

Pour le Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17249/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

VICTORIA 68 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.631.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998**Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

VICTORIA 68 S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17250/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

ANDALUZ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.475.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 février 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen, et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Luxembourg, le 4 février 1998.

Certifié sincère et conforme

ANDALUZ FINANCE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17254/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

SOPHIS INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.105.

Le siège social de la société établi au 11, rue Aldringen, Luxembourg est dénoncé avec effet au 3 février 1999.

Le 8 février 1999.

SGG

SERVICES GENERAUX DE GESTION

J.-P. Reiland

J.-R. Bartolini

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17312/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

ARIFA ITNERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.686.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange et de Messieurs François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et Bob Faber, maître en sciences économiques, L-Heisdorf sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
ARIFA INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17255/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

BINTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.048.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 1998

- Suite à la démission de Monsieur Phillipe Cahen, Monsieur Johan Cuypers, administrateur de sociétés, Luxembourg a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 4 février 1998.

Certifié sincère et conforme
BINTRADE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17256/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

BLAIRMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.725.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 1^{er} avril 1998

- Les mandats d'Administrateur des Messieurs Jean-Robert Bartolini, Alain Renard et Madame Yolande Johanns ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
BLAIRMONT S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17257/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

ERDAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.812.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on April 7th, 1998

- Mr Jean Reiland, Mr François Mesenburg and Mrs Françoise Stamet, Directors, and FIN-CONTROLE S.A., Statutory Auditor, be re-elected for a new statutory term of six years until the annual general meeting of the year 2004.

Certified true copy
ERDAN S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17267/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.822.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mars 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est accepté.
- Est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17259/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

BUZON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.187.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 février 1998

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, Hubert Hansen et Madame Yolande Johanns ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
BUZON S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17260/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

CAPISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.827.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mars 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
CAPISCO S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17261/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

DODIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.803.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 février 1998

- La démission de Madame Eliane Irthum pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess, est nommée comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Certifié sincère et conforme
DODIA PARTICIPATIONS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17264/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 juin 1998

- Les mandats des Messieurs Carlo L. E. Pagani, Noris Conti, Fabio Lucchinetti, Administrateurs de catégorie B et Madame Yolande Johans, Administrateur de catégorie A ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch est nommé Administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas qui ne se présente plus aux suffrages. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.

Signature Signature
Administrateur «A» Administrateur «B»

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17266/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

EREMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 4.664.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 1998

- Les mandats d'Administrateurs des Messieurs Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange et Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen, et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2004.

- Monsieur Claude Hermes ne se présentant plus aux suffrages, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, est nommé comme nouvel Administrateur pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Luxembourg, le 7 mai 1998.

Certifié sincère et conforme
EREMIS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17268/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

F.S.C. S.A. FINANCIAL SKILLS CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.887.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 août 1998

- La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Adriano Giuliani, démissionnaire, est ratifiée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

- La démission de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, L-Luxembourg, est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Luxembourg, le 3 août 1998.

Certifié sincère et conforme
F.S.C. S.A. FINANCIAL
SKILLS CORPORATION

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17269/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 février 1998

- La démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Claude Hermes, employé privé, L-Bertrange est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
FUSCINE HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17270/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.719.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 1998

- La démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS
DE DISTRIBUTION S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17271/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

FINANCIERE DU GLACIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 1998

- La démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Certifié sincère et conforme
FINANCIERE DU GLACIS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17273/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.322.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
GEHOLUX S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17275/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 1998

- La démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Itzig. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
GENNAIO INVESTMENT S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17276/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

GESTALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 24 avril 1997

- Les mandats d'Administrateur de François Mesenburg, des Dames Yolande Johanns et Françoise Stamet ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
GESTALCO S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17277/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

GUANYIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 1998

- La démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
GUANYIN HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17278/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

I DELFINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.792.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 septembre 1998

- La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire, est ratifiée.
- Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.
Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Certifié sincère et conforme
I DELFINI S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17282/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 1998

- La démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17284/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

ITALCEMENTI EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 40.249.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 1998

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de verser un acompte sur dividende de ITL 20.000.000,- par action, soit un total de ITL 25.000.000.000,- payable le 30 décembre 1998 et de faire ratifier cette décision par la prochaine Assemblée Générale.

Certifié sincère et conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17286/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

KARLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.406.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of February 3rd, 1998

- Mr Alain Renard, employé privé, L-Olm be appointed new Director of the company in replacement of Mr Bob Faber who resigned. His mandat will lapse at the Annual General Meeting of 2001.

Certified true copy
KARLAN INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17288/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

C.P.C. FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.113.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 24 avril 1998

- Les mandats des Messieurs Carlo L.E. Pagani, Noris Conti, Fabio Lucchinetti, Administrateurs de catégorie B, Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas et Madame Yolande Johanns, Administrateurs de catégorie A ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
C.P.S. FINANZ S.A.
Signature Signature
Administrateur «A» Administrateur «B»

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17263/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.229.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 1998

- La démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Itzig. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
KORTSTRUKT HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17290/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

MARSID HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.002.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held at the Registered office on August 18th, 1998

- Mr Hubert Hansen and Mrs Yolande Johanns, Directors, and FIN-CONTROLE S.A., Statutory Auditor, be re-elected for a new statutory term of six years until the annual general meeting of the year 2004;
- Mrs Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange be nominated as a new Director in replacement of Mrs Eliane Irthum who does not stand for re-election. Her mandate will lapse at the annual general meeting of the year 2004.

Certified true copy
MARSID HOLDINGS S.A.
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17292/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

MESINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 1998

- La cooptation de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Eliane Irthum, démissionnaire, est ratifiée.

Certifié sincère et conforme
MESINVEST S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17293/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

OPERSPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 1998

- La démission de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Itzig est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
OPERSPEC S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17299/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

CLIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.669.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juillet 1998

- Les démissions de Messieurs Jacques-Emmanuel Lebas et Bob Faber de leur mandat d'Administrateurs sont acceptées.
- Sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement, Messieurs Guy Lammar, employé privé, L-Itzig et Serge Krancenblum, employé privé, Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
CLIO HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17262/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

DRAYTON S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.520.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of March 13th, 1998

- Mr Jean-Paul Reiland and Mr Alain Renard be re-elected directors for a new statutory term of six years until the annual general meeting of the year 2004;
- Mr Guy Lammar, private employee, L-Itzig be nominated as a new Director in replacement of Mr Bob Faber, who does not stand for re-election, until the annual general meeting of the year 2004;
- FIN-CONTROLE S.A. be re-elected statutory auditor for a new statutory term of six years until the annual general meeting of the year 2004.

Certified true copy
DRAYTON S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17265/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.248.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, L-Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE
DE MATERIAUX S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17272/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

FINANCIERE V.P.I., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.377.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert Bartolini ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange sont nommés en tant que nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur Bob Faber et Madame Eliane Irthum qui ne se présentent plus aux suffrages. Leur mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
FINANCIERE V.P.I.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17274/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

HAMILTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess, Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald et François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et du Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, établi à Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
HAMILTON S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17279/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

HEGA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 juin 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait certifié sincère et conforme
HEGA EUROPE S.A.

Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17280/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

HELEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.643.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald, Jean-Robert Bartolini, employé privé, L-Differdange et Alain Renard, employé privé, L-Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
HELEBA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17281/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 1998

- Les démissions de Madame Eliane Irthum et de Monsieur Bob Faber de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées.

- Sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, L-Olm et Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
INTER MEGA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17283/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

INTERPARCO HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.676.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 1998

- Les mandats d'Administrateurs des Messieurs Gabriele Zanetti, Administrateur de sociétés, Roveredo (CH), Raimondo Casanova, Administrateur de sociétés, Ligonetto/Vezia (CH), Gianluigi Valsangiacomo, Administrateur de Sociétés, Dino Sonvico (CH) et Nicola Mordasini, Administrateur de sociétés, Cureglia (CH) sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
INTERPARCO HOLDING S.A. LUXEMBOURG

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17285/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

ITALCEMENTI EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 40.249.

Monsieur Pierre Mestdagh ratifie par la présente les décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire en date des 21, 24 et 25 septembre 1998.

Le 7 décembre 1998.

P. Mestdagh
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17287/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.542.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 14 décembre 1998

- Transférer le siège social au 25A, boulevard Royal.

Certifié sincère et conforme
LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17291/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

KBL FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.403.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Marie-Paule Gillen-Snyers, Conseiller Juridique, L-Echternach et des Messieurs Etienne Verwilghen, Directeur de Banque, Luxembourg et Jean Weynandt, employé privé, Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Les mandats d'Administrateurs Messieurs Charles Ruppert, Administrateur-Directeur et membre du Comité de Direction de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, L-Oberdonven et Jean-Paul Loos, directeur de banque, L-Steinfort sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Léon Meeussen, Directeur de Banque, L-Mamer est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

KBL FOUNDER S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17289/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

MUSIC WORLD EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.850.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mars 1998

- La démission de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, Administrateur, est acceptée.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange est nommé nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Les mandats d'Administrateur de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess et de Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

MUSIC WORLD EUROPE S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17297/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 18.397.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juillet 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess et de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald et Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17295/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Françoise Stamet, maître de droit, L-Bertrange et Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

- Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas ne se présentant plus aux suffrages, Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Itzig, est nommé comme nouvel Administrateur pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme
MONAPA HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17294/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 1998

- Les mandats d'Administrateurs des Messieurs Jean-Robert Bartolini et François Mesenburg ainsi que celui du Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 5 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen est nommé en tant que nouvel administrateur pour une nouvelle période de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003 et ce en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas qui ne se présente plus aux suffrages.

Certifié sincère et conforme
MULTINATIONAL INVESTMENT
CORPORATION

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17296/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.243.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 9th, 1997

The resignation of Mr Nick Hartley as a Director is accepted.

Certified true copy
STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17314/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

DRIVERS ACADEMY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 62.709.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Administrateur
Signature

(17398/512/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

NOUVELLE H-AARAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.622.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mars 1998

- La cooptation de Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, CH-Genève en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Catherine Martin, démissionnaire, est ratifiée.
- La démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
NOUVELLE H-AARAU S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17290/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

A & D ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs Rika Mamdy, employée privée, residing in Tuntange, by virtue of a general proxy established on August 21, 1997.
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs Rika Mamdy, prenamed, by virtue of a general proxy established on August 21, 1997.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of A & D ENTERPRISES S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City. The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 1st Wednesday of March at 10.00 a.m. and for the first time in 2000.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 1999.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1. - The company's address is fixed at L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
2. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the year 2000:
 - a) TYNDALL MANAGEMENT S.A., prenamed,
 - b) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed,
 - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.
3. - The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the year 2000:
FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.
4. - The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination; have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote Nationwide Management S.A., prenamed, as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mars.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Rika Mamdy, employée privée, demeurant à Tuntange, en vertu d'une procuration générale établie le 21 août 1997.
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Rika Mamdy, prénommée, en vertu d'une procuration générale établie le 21 août 1997.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de A & D ENTERPRISES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mercredi du mois de mars à 10.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 1999.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	<u>625</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 2000:

- a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée,
- b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée,
- c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 2000:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.

4. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 115S, fol. 76, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 1999.

G. Lecuit.

(17331/220/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

DEMOSTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. KRONOS CORP, ayant son siège social à Nassau, Bahamas, ici représentée par Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 1999.
2. NISSEN ASSOCIATES S.A., établie et ayant son siège social à Nassau, Bahamas, ici représentée par Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mars 1999.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEMOSTENE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. KRONOS CORP, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. NISSEN ASSOCIATES S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Maître Jim Penning, prénommé,
 - b) Maître Pierre-Olivier Wurth, prénommé,
 - c) Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue (B.P. 282, L-2012 Luxembourg).
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-O. Wurth, J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 115S, fol. 75, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 avril 1999.

G. Lecuit.

(17335/220/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

PALMERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 1998

- les mandats d'Administrateurs de Madame Yolande Johans, employée privée, L-Reckange-sur-Mess et Messieurs François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et Jean-Robert Bartolini, employé privé, L-Differdange sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

PALMERI S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17300/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

BIMPEX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5532 Remich, 13, rue Enz.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le vingt-deux.
Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. - La société anonyme PORTFREE S.A., avec siège social à Remich, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 19 mars 1999, non encore enregistrée ni publiée au Mémorial,

ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Maria Blonk, commerçante, demeurant à NL-2411 ZK Bodegraven (Hollande), Zuwe, 54,

2. - La société de droit des «British Virgin Islands» MELODINA COMPANY LIMITED LTD, avec siège social à Tortola (B.V.I.),

ici représentée par Madame Stephanie Maus, employée privée, demeurant à B-4780 Recht, 1A, Unter Meilvenn, agissant en sa qualité d'administrateur en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 24 septembre 1998, de la société MELODINA COMPANY LTD.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BIMPEX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Remich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'import-export de biens de tout genre, hormis de matériel militaire.

D'une façon générale elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille actions sans désignation de valeur nominale.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'autorisation d'augmenter le capital, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies par la loi sur les sociétés commerciales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale - Bilan

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois d'avril à 17.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1999.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. - la société PORTFREE S.A., préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. - la société MELODINA COMPANY LIMITED LTD (BVI), préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Maria Blonk, commerçante, demeurant à NL-2411 ZK Bodegraven (Hollande), Zuwe, 54,
 - b) Monsieur Marianne Bollig, commerçante, demeurant à D-66482 Zweibrücken (Allemagne), Wattweilerstrasse, 23.
 - c) Monsieur Leendert Otten, comptable, demeurant à NL-3448 VM Woerden (Hollande), Ysseloord, 201.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur André Gilis, comptable, demeurant à L-6483 Echternach, 8, rue des Bons-Malades.
 - 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de l'an 2004.
 - 5) Le siège social est fixé à L-5532 Remich, 13, rue Enz.
 - 6) L'assemblée désigne Madame Maria Blonk, prénommée, comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration.
 - 7) La société n'est valablement engagée en toutes circonstances que par la signature de l'administrateur-délégué.
- Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: M. Blonk, S. Maus, M. Decker.
Enregistré à Wiltz, le 25 mars 1999, vol. 314, fol. 24, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 avril 1999.

M. Decker.

(17332/241/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

**PARFIMO, PARTICIPATIONS FINANCIERES & IMMOBILIERES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 1998

- la démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée;
 - est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Claude Hermes, employé privé, L-Bertrange.
- Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001;

Certifié sincère et conforme
PARFIMO, PARTICIPATIONS FINANCIERES &
IMMOBILIERES S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17301/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

FAIR BIANCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, P.O. Box 3161,
ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart,
habilité à engager la société par sa signature individuelle.
- 2) La société EMERALD MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, P.O. Box 3161,
ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, préqualifié,
habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FAIR BIANCA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) LAUREN BUSINESS LIMITED, préqualifiée, cinquante actions	50
2) EMERALD MANAGEMENT S.A., préqualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent mille francs (100.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Rodney Haigh, employé privé, demeurant à Mamer.

b) Monsieur Nour Eddin Nijar, employé privé, demeurant à Luxembourg.

c) Monsieur Christophe Blondeau, administrateur-délégué, demeurant à Petit-Nobressart.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- HRT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.

5) Le siège social est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Blondeau, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 115S, fol. 66, case 5. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

J.-J. Wagner.

(17337/200/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

RIG ROSSI INDUSTRIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.656.

- Le domicile de la société RIG ROSSI INDUSTRIAL GROUP S.A. établi au 11, rue Aldringen, Luxembourg est dénoncé avec effet au 25 février 1999.

Luxembourg, le 25 février 1999.

Certifié sincère et conforme
SGG

J.-P. Reiland

J.-R. Bartolini

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17305/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

B.T. TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 13, rue Enz.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le vingt-quatre mars.
Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. - La société anonyme FREEPORT S.A., avec siège social à Remich, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 23 mars 1999, non encore enregistrée ni publiée au Mémorial, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Maria Blonk, commerçante, demeurant à NL-2411 ZK Bodegraven (Hollande), Zuwe, 54,
2. - La société de droit des «British Virgin Islands» MELODINA COMPANY LIMITED LTD, avec siège social à Tortola (B.V.I.), ici représentée par Madame Stephanie Maus, employée privée, demeurant à B-4780 Recht, 1A, Unter Meilvenn, agissant en sa qualité d'administrateur en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 24 septembre 1998, de la société MELODINA COMPANY LTD;

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de B.T. TRANSPORT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Remich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport international ainsi que le commerce international de biens de tout genre, hormis de matériel militaire, de même que le transport et le commerce national.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toutes autres manières dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe de nature à favoriser celui de la société.

D'une façon générale elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille actions sans désignation de valeur nominale.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'autorisation d'augmenter le capital, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies par la loi sur les sociétés commerciales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale - Bilan

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois d'avril à 17.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1999.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. - la société anonyme FREEPORT S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. - la société MELODINA COMPANY LIMITED LTD (BVI), préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Marianne Bollig, commerçante, demeurant à D-66482 Zweibrücken (Allemagne), Wattweilerstrasse, 23.
 - b) Monsieur Leendert Otten, comptable, demeurant à NL-3448 VM Woerden (Hollande), Ysseloord, 201,
 - c) Madame Maria BLONK, commerçante, demeurant à NL-2411 ZK Bodegraven (Hollande), Zuwe, 54,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur André Gilis, comptable, demeurant à L-6483 Echternach, 8, rue des Bons-Malades.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de l'an 2004.
- 5) Le siège social est fixé à L-5532 Remich, 13, rue Enz.
- 6) L'assemblée désigne Madame Marianne Bollig, prénommée, comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration.
- 7) La société n'est valablement engagée en toutes circonstances que par la signature isolée de l'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Blonk, S. Maus, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 314, fol. 24, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 avril 1999.

M. Decker.

(17333/241/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

EUROPE MACHINE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) FREISING LTD. avec siège social à Alofi (Niue),
ici représentée par Monsieur Carlo Arend, consultant, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 18 mars 1999, laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

2) REVOX CORPORATION avec siège social à Road Town, Tortola (BVI),

ici représentée par son mandataire, Monsieur Carlo Arend, préqualifié, en vertu d'un mandat général du 30 juin 1998.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPE MACHINE COMPANY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise).

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 1999.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) FREISING LTD., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) REVOX CORPORATION, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante	1.250

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 50% de sorte que le montant de six cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 625.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de LUF 85.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur André Holzer, directeur de société, demeurant à 2 rue Schaumiana, appartement n° 106, Saint Petersburg (Russie);
 - b) Madame Tatiana Holzer-Savtchenko, sans profession, demeurant à 2 rue Schaumiana, appart. n° 106, Saint Petersburg (Russie);
 - c) FREISING LTD., préqualifiée;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
WURTH & ASSOCIES S.A. avec siège social à Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.
- 5) Le siège social est fixé à 5, rue Aldringen/B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur André Holzer, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires Monsieur André Holzer, préqualifié, comme administrateur-délégué lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 1155, fol. 83, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 1999.

G. Lecuit.

(17336/220/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

FREEPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 13, rue Enz.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. - La société anonyme BIMPEX S.A., avec siège social à Remich, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 22 mars 1999, non encore enregistrée ni publiée au Mémorial, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Maria Blonk, commerçante, demeurant à NL-2411 ZK Bodegraven (Hollande), Zuwe, 54,
2. - La société de droit des «British Virgin Islands» MELODINA COMPANY LIMITED LTD, avec siège social à Tortola (B.V.I.), ici représentée par Madame Stephanie Maus, employée privée, demeurant à B-4780 Recht, 1A, Unter Meilvenn, agissant en sa qualité d'administrateur en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 24 septembre 1998, de la société MELODINA COMPANY LTD.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FREEPORT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Remich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'import-export de biens de toutes natures, hormis de matériel militaire, le commerce avec les pays de l'Asie et les pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne, ainsi que tout autre pays.

D'une façon générale elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille actions sans désignation de valeur nominale.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'autorisation d'augmenter le capital, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies par la loi sur les sociétés commerciales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale - Bilan

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois d'avril à 17.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1999.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. - la société anonyme BIMPEX S.A., préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. - la société MELODINA COMPANY LIMITED LTD (BVI), préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Maria Blonk, commerçante, demeurant à NL-2411 ZK Bodegraven (Hollande), Zuwe, 54,
 - b) Madame Marianne Bollig, commerçante, demeurant à D-66482 Zweibrücken (Allemagne), Wattweilerstrasse, 23.
 - c) Monsieur Leendert Otten, comptable, demeurant à NL-3448 VM Woerden (Hollande), Ysseloord, 201.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur André Gilis, comptable, demeurant à L-6483 Echternach, 8, rue des Bons-Malades.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de l'an 2004.
- 5) Le siège social est fixé à L-5532 Remich, 13, rue Enz.
- 6) L'assemblée désigne Madame Maria Blonk, prénommée, comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration.
- 7) La société n'est valablement engagée en toutes circonstances que par la signature isolée de l'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Blonk, S. Maus, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 25 mars 1999, vol. 314, fol. 24, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 avril 1999.

M. Decker.

(17338/241/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

PICAMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mars 1998

- les mandats d'Administrateurs de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess et Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et Alain Renard, employé privé, L-Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
PICAMAR SERVICES S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17302/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

GIOMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, Millewee.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

1. Michele Panza, employé privé, demeurant à L-2713 Luxembourg, 11, rue René Weimerskirch.

2. Maria Giovanna Panza, serveuse, demeurant à L-2159 Luxembourg, 5, rue de Mondorf.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art 1^{er}. La société prend la dénomination de GIOMI, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques y compris la petite restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Art 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Michele Panza, susdit, cinquante parts sociales	50
2) Maria Giovanna Panza, susdite, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt-sept mille francs (27.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2155 Luxembourg, 144, Millewee.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée: Roberto Vocaturo, fonctionnaire, demeurant à L-7568 Mersch, 7, am Wangert.
- Sont nommés gérants administratifs, pour une durée indéterminée:
 - a) Michele Panza, préqualifié.
 - b) Maria Giovanna Panza, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique pour tout montant inférieur à cinquante mille francs (50.000,- LUF). Pour tout montant supérieur à cinquante mille francs (50.000,- LUF) la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs est requise.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Michele Panza, Maria Giovanna Panza, Rager Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 24 mars 1999, vol. 462, fol. 41, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 avril 1999.

R. Arrensdorff.

(17339/218/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.196.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1998

- la démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Iltzig. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001;

Certifié sincère et conforme

PRISPA HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17303/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

J.M.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Luxembourg, 19, route du Vin.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean David, administrateur de sociétés, demeurant à B-4163 Anthisnes, 15, Xhos.
2. Monsieur Michel David, administrateur de sociétés, demeurant à B-4624 Fléron, 20, rue François Blavier, ici représenté par Monsieur Jean David, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Fléron, le 17 mars 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de J.M.D. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de faire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui, toutes les opérations, se rattachant directement ou indirectement, en tant qu'intermédiaire commercial, y compris les affaires immobilières, bureau d'études, d'organisation, de réalisation et de conseils en matière fiscale, financière, sociale ou commerciale et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. Cette liste est énonciative et non limitative.

La société pourra se servir de collaborateurs internes, conseillers, organisateurs ou animateurs externes qu'elle recrutera, engagera, honorera pour assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Jean David, prénommé, mille deux cents parts sociales	1.200
2. Monsieur Michel David, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions ont été libérées à concurrence de 25 %, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Jean David, prénommé, Président,
 - b) Monsieur Michel David, prénommé,
 - c) Monsieur Manuel Pena Herrero, administrateur de sociétés, demeurant à B-4480 Hengis, 11, rue Vinave.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur André Mosciatti, administrateur de sociétés, demeurant à L-5447 Schwebsange, 19, route du Vin.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2001.
5. Le siège social de la société est fixé à L-5447 Schwebsange, 19, route du Vin.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Jean David, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. David, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 115S, fol. 76, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 1999.

G. Lecuit.

(17341/220/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.

PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 août 1998

- la démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
PROSPECT HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17304/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

RIPOULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 mai 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Carlo Schlessler, Madame Françoise Stamet et Madame Yolande Johans ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 2 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2000.

Extrait certifié sincère et conforme
RIPOULUX S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17306/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

SAVIZOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.355.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale Statutaire tenue le 10 juin 1998

- La cooptation de Monsieur Jean-François Cordemans en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Catherine Martin, démissionnaire est ratifié. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Extrait certifié sincère et conforme
SAVIZOR HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17307/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

SETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.499.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.
 - Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
- Luxembourg, le 14 avril 1998.

Certifié sincère et conforme
SETAS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17308/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

SOCALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 1998

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange et de Messieurs Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch et Alain Renard, employé privé, L-Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société COOPERS & LYBRAND S.A., Société Civile, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
SOCALUX S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17309/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

SOCIETE LE COQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.337.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber, Administrateur, est acceptée.

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer est nommé nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Bob Faber, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch et Alain Renard, employé privé, L-Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
SOCIETE LE COQ S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17310/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999.

LIFTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, P.O. Box 3161,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

2) La société EMERALD MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town, P.O. Box 3161,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, préqualifié, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LIFTOR S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) LAUREN BUSINESS LIMITED, préqualifiée, cinq cents actions	500
2) EMERALD MANAGEMENT S.A, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été libérées à quote-part égale par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit eurocentimes (12.394,68 EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs (65.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Rodney Haigh, employé privé, demeurant à Mamer.
 - b) Monsieur Nour Eddin Nijar, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - c) Monsieur Christophe Blondeau, administrateur-délégué, demeurant à Petit-Nobressart.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - HRT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.
- 5) Le siège social est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: C. Blondeau, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1999, vol. 115S, fol. 62, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

J.-J. Wagner.

(17344/200/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 1999.
